

Immatriculation des véhicules : pour gagner du temps, changer votre adresse de carte grise par internet

PREFET
DU JURA

La mise en place du système d'immatriculation des véhicules en 2009 a permis de simplifier les démarches et de faire gagner du temps à l'usager .

En effet, le SIV permet de faire immatriculer son véhicule dans l'un des 20 000 garages aujourd'hui habilités quel que soit son lieu de résidence. La liste des professionnels jurassiens habilités est consultable sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : www.jura.gouv.fr.

Par ailleurs, pour éviter les déplacements, de nombreux services en ligne sont disponibles à l'adresse suivante. : <https://mon.service-public.fr>.

Afin d'accroître l'offre de service, il est désormais possible pour les titulaires de véhicules ayant une immatriculation SIV d'effectuer un changement d'adresse via internet sur le portail <https://mon.service-public.fr>.

Avec ce nouveau téléservice, l'usager ayant effectué la demande recevra à domicile l'étiquette à apposer sur son certificat d'immatriculation. Ce dernier pourra recevoir jusqu'à trois étiquettes. Au quatrième changement d'adresse un nouveau certificat d'immatriculation sera adressé au domicile de l'intéressé.

Environ 1,8 millions de changements d'adresse sont enregistrés annuellement dans le SIV.

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E
D
E
P
R
E
S
S
E

CONTACT :
Préfecture du Jura
Service Communication Interministérielle

Téléphone : 03.84.86.84.00 Télécopie : 03.84.43.42.86
Email : pref-communication@jura.gouv.fr